

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
15 septembre 2006

En exercice : ...35  
Présents : .....31  
Titulaires : .....30  
Suppléants : .....1  
Pouvoirs : .....1  
Absents : .....4

Convocation adressée à chaque délégué et suppléant le 04 octobre 2006 pour la session ordinaire du vendredi 13 octobre 2006.

L'an deux mil six, le vendredi 13 octobre 2006, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Salle Polyvalente de Miellin, sous la Présidence de M. CUYNET Daniel, Président,

Etaient Présents:

- Monsieur CUYNET Daniel, Président, Mrs DAGUE Alain, LINDER Paul, Vice-présidents, Mr BEURIER Patrice, Mme LAMBOLEY Marie-Louise, Mrs SEGUIN Michel, NOEL Rémy, Mmes JEANBLANC Odile, VALDENNAIRE Sylviane, Mrs CARDOT Maurice, M. CLAUDEL Hubert GUERRE Christian, BRULTEY Roger, Mmes GRANDGIRARD Janine, DAVIOT Rose-Marie, FRESLIER Marie-Claire, Mrs CHATELOT Henri, PINOT Régis, Mmes MAIROT Marie-Ange, POULMAR Gilberte, M. TACHET Jean-Claude, Mrs TOILLON Gérard, BERTRAND Yves, LANDRY-CHAPITEY Maurice, GILLET Denis, HENNEQUIN Michel, Mme GATSCHINE -HENNEQUIN Marie, Mrs BRESSON Michel, GRANDMOUGIN Jean-Pierre, MOUGENOT Bernard, SAINTIGNY Henri

Absents représentés par délégués suppléants :

- M. VUILLAUME Michel qui donne pouvoir à M. GRANDGIRARD Michel

Absents :

- M. PERNOT Jean- M. GROSJEAN Stéphane, M. LALLOZ Jacques

Madame GATSCHINE-HENNEQUIN Marie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les Membres du Conseil Communautaire. Il rappelle en préambule que la réunion d'information sur les cartes communales se tiendra le mardi 24 octobre à 14h30 à la mairie de Melisey.

REOUVERTURE POINTS DE VUE

Dans le cadre du Plan Paysage et dans le souci de valoriser un certain nombre de points de vue situés le long ou à proximité des sentiers de randonnée, la C.C.H.V.O., suite à l'avant-projet réalisé par la M.N.V.S., a retenu 7 sites dont 4 (Côte 820 à Servance, le Roc du Plainet à FRESSE, le Mont de Vannes à Saint-Barthélémy et la Vierge des Neiges à Haut du Them) avec l'accord des propriétaires feraient l'objet de divers aménagements. Les trois autres ne nécessitant pas de travaux immédiats et sous réserve de l'accord des propriétaires seront étudiés ultérieurement. Le Conseil Communautaire sollicite le Département à hauteur de 25% soit 5 000 € pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 20 000 €.

GYMNASE DE SAINT-BARTHELEMY

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec Monsieur GONZALES, Architecte à ECHENOZ LA MELINE, ce dernier devrait procéder à une étude de faisabilité (coût : 1 000 € H.T.) concernant la réhabilitation du gymnase de Saint-Barthélémy. Monsieur GONZALES s'engage, outre à une visite sur le site avec les élus, à fournir 3 dossiers avec un descriptif sommaire des travaux ainsi qu'à une réunion de présentation de cette étude.

## **REGLEMENT DE COLLECTE**

Le règlement de collecte, réalisé en relation étroite avec C.2T DECHETS, est validé par le Conseil Communautaire. Ce règlement, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 définit entre autre les modalités de collecte des ordures ménagères, précise ce que sont les ordures ménagères et les déchets assimilés ainsi que la nature des déchets admis en déchetterie. Avant son application une information sera faite auprès des usagers par le biais d'articles de presse et, la distribution d'un condensé de ce même document.

## **DECHETTERIE DE TERNUAY**

La C.C.H.V.O. prenant en charge à compter du 1<sup>er</sup> octobre, le fonctionnement de la déchetterie de Ternuay, le Conseil Communautaire décide de créer un poste d'agent de salubrité sur la base de 15 H.30 par semaine et modifie en conséquence le tableau des employés de la C.C.H.V.O à savoir un agent de développement à temps complet, un adjoint administratif à 20 H. par semaine et 2 agents de salubrité à 25 H. et 15 H.30 hebdomadaires. En outre, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention avec le SYTEVOM formalisant les règles de fonctionnement de cette déchetterie.

## **MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI**

La C.C.H.V.O. désigne un délégué titulaire : M. CHATELOT Henri et un délégué suppléant : M. LINDER Paul pour la représenter au sein de cette structure.

## **DECHETTERIE : REMBOURSEMENT E.D.F.**

Le Conseil Communautaire accepte le remboursement par E.D.F d'un montant de 192.70 € correspondant à une surfacturation sur les factures précédentes

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **SPANC :**

Le document de travail remis au préalable à chacun, précise les différentes missions, présente la démarche et définit le fonctionnement du service.

Dans un premier temps, la C.C.H.V.O. se contenterait d'exercer un contrôle sur les constructions nécessitant un permis de construire (neuf ou réhabilitation) ainsi que sur les habitations faisant l'objet d'une vente.

En ce qui concerne l'entretien (vidange des fosses) une réflexion plus approfondie définira

précisément le rôle pour la C.C.H.V.O. Les délais imposés par l'Agence de l'Eau (19 octobre) pour le dépôt des dossiers d'aide, font que la création du service et du poste de technicien chargé du suivi seront à l'ordre du jour du conseil communautaire du 13 octobre prochain.

### ESPACE PUBLIC NUMERIQUE :

Dans l'attente de la fourniture du matériel nécessaire, une réflexion est engagée sur l'animation future de cet espace. Une information auprès de la population devrait permettre de définir les besoins précis. Les horaires seront élaborés en fonction du nombre de personnes intéressées. A priori, l'animation pourrait être confiée à des organismes extérieurs (M.L.E., Profession Sport, Médianautes par exemple) cette solution semblant plus souple et moins onéreuse que l'embauche d'un animateur.

### EXTENSION DES BUREAUX DE LA C.C.H.V.O.

Le Président informe le conseil communautaire du courrier qu'il a adressé à la commune de Mélisey pour solliciter la location d'un espace supplémentaire, les locaux actuels s'avérant trop exigus dans la perspective de l'embauche d'un technicien SPANC.

### TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Président informe le Conseil Communautaire que suite à l'exercice des nouvelles compétences (Ordures Ménagères depuis 2005 et SPANC à compter du 01/01/07), le temps de travail de l'agent administratif (20 heures par semaine) s'avère insuffisant et qu'il y aurait lieu de créer un poste à temps plein. La question figurera à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

### TAXE DE SEJOUR

Le Pays des Vosges Saônoises souhaitant engager une réflexion globale sur l'institution de la taxe de séjour, il y aura lieu avant la fin de l'année de prendre position sur l'opportunité ou non de sa mise en place

### CARTES COMMUNALES

La CCHVO ayant intégré dans ses statuts la prescription des documents d'urbanisme (cartes communales notamment), le Président propose une rencontre avec les services de la D.D.E. afin que ceux-ci puissent apporter aux élus toutes les explications nécessaires sur cette démarche. La rédaction des cahier des charges et la consultation des bureaux d'étude devraient permettre de débiter les travaux dès janvier 2007.

Prochain Conseil Communautaire le 13 octobre 2006 à MIELLIN;

Vu le Président,  
D. CUYNET

D. CUYNET